



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête auprès des bénéficiaires de l'expérimentation territoires 0 chômeur de longue durée, des résidents des territoires et d'une population témoin

*Type d'opportunité* : Enquête nouvelle

*Périodicité* : ponctuelle

*Demandeurs* : Département « Politiques d'emploi », sous-direction du « Suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle ». Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

Au cours de sa réunion du 9 novembre 2017, la commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » a examiné le projet d'enquête auprès des bénéficiaires de l'expérimentation territoires 0 chômeur de longue durée, des résidents des territoires et d'une population témoin.

L'enquête s'inscrit dans le cadre de l'évaluation de l'expérimentation Territoires 0 chômeur de longue durée, prévue par la loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée. Selon le décret n° 2016-1027 du 27 juillet 2016 : « *l'évaluation mesure les effets de l'expérimentation sur la situation globale des territoires en matière d'emploi, de qualité de vie, d'inégalités et de développement durable. En particulier, elle s'attache à déterminer l'impact de l'expérimentation sur ces différents aspects, en comparant l'évolution constatée sur ces dimensions par rapport à une situation où l'expérimentation n'aurait pas été mise en place. Elle utilise à cette fin tous les instruments d'observation adaptés de nature quantitative ou qualitative.* »

L'enquête est réalisée à la demande du comité scientifique responsable de l'évaluation.

L'enquête vise à compléter les données collectées par le fonds sur les bénéficiaires et à collecter des données sur une population témoin pour ainsi mesurer l'impact du dispositif sur différentes dimensions. Elle vise aussi à obtenir des données sur les résidents des territoires et sur des résidents de territoires témoins afin de mesurer l'impact sur l'ensemble du territoire.

Les deux objectifs de cette enquête sont de :

- Compléter les données disponibles dans les fichiers administratifs pour analyser les trajectoires professionnelles et sociales des bénéficiaires et mesurer l'impact du dispositif sur celles-ci (emploi, bien être, santé, lien social) en les comparant à une population témoin.
- Évaluer l'impact de l'expérimentation sur les résidents des territoires de l'expérimentation, en particulier leur cadre et qualité de vie.

Les principaux thèmes abordés par l'enquête seront les suivants : conditions de vie (bien être, santé, logement, situation financière, etc.) et cadre et qualité de vie.

L'enquête visera deux catégories de personnes : les bénéficiaires potentiels (des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du RSA) et les résidents âgés de plus de 18 ans.

Elle sera réalisée en France métropolitaine dans les 10 territoires pilotes et dans des territoires similaires en termes de chômage de longue durée, de niveaux de vie et de caractéristiques socio-démographiques (commune ou IRIS). Les unités enquêtées sont des individus pour les bénéficiaires potentiels et des ménages pour les résidents.

L'échantillon sera tiré dans les bénéficiaires potentiels et les résidents des territoires « témoins » et dans les 10 territoires « pilotes ». La base de sondage pour les résidents des territoires pilotes et témoins est la base de la taxe d'habitation. Les bases de sondage pour les bénéficiaires potentiels et leurs témoins sont le fichier historique de Pôle emploi et la base des bénéficiaires du RSA.

Plusieurs modes de collecte seront utilisés :

- Pour les résidents, une collecte Internet sera privilégiée, qui sera éventuellement complétée par une collecte papier.
- Pour les bénéficiaires potentiels la collecte internet / papier sera complétée par une collecte par téléphone. La population étant plus âgée et moins diplômée et le questionnaire envisagé plus long que pour les résidents, cela devrait permettre d'éviter des taux de réponse trop bas.

L'objectif est de pouvoir suivre la trajectoire des bénéficiaires et des territoires depuis leur entrée dans le dispositif et pendant toute l'expérimentation.

La collecte est prévue en trois vagues. La première vague aura lieu au premier trimestre 2018, quelques mois après l'entrée dans le dispositif. Deux ré-interrogations sont ensuite prévues en 2019 et en 2021.

Les témoins seront interrogés au même moment que les bénéficiaires. Il est primordial que la première vague ait lieu le plus tôt possible afin de pouvoir contrôler des différences initiales entre bénéficiaires et témoins et évaluer l'impact causal du dispositif.

Un conseil scientifique est mis en place depuis 2017. Il associe les principaux partenaires de la Dares (DGEFP, DREES, INSEE, CGET, Pôle Emploi) ainsi que six chercheurs (sociologues et économistes) spécialistes des questions d'insertion, de politiques territoriales ou d'évaluation.

Les premiers résultats seront produits en 2019 à la fin de la première vague d'enquête. Ils seront complétés par la suite au fur et à mesure du déroulement des vagues successives d'enquête. Les résultats de l'enquête seront aussi présentés dans le rapport d'évaluation de l'expérimentation attendu 4 ans après le début de l'expérimentation.

Les thèmes abordés porteront sur les trajectoires des bénéficiaires, leurs conditions de vie, la qualité de vie dans les territoires. Par ailleurs, des travaux d'évaluation de l'impact du dispositif donneront lieu à des publications dans les documents d'études de la Dares ainsi qu'à des présentations dans des colloques.

Enfin, le fichier documenté de l'enquête sera mis à la disposition des chercheurs ultérieurement sur Quetelet.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour quatre ans, et couvre les années 2018 à 2021 incluses.